

9. Page 14, ligne 1. Remplacer la sous-clause (3) de la clause 15 par la suivante:

“(3) Si un prêt est fait par la compagnie en violation des dispositions qui précèdent, tous les administrateurs et fonctionnaires de la compagnie qui l'ont effectué ou y ont consenti, sont, jusqu'au remboursement dudit prêt, conjointement et solidairement responsables envers la compagnie et envers ses créanciers des dettes de la compagnie alors existentes ou contractées subséquentement; mais cette responsabilité est limitée au montant dudit prêt avec intérêts.”

10. Page 17, ligne 39. Remplacer la clause 24 par la suivante:

“24. Tout administrateur, gérant ou fonctionnaire d'une compagnie, et toute personne agissant au nom de la compagnie, qui

- (a) fait usage ou autorise l'usage d'un sceau paraissant être celui de la compagnie et sur lequel le nom de la compagnie n'est pas gravé en caractères lisibles;
- (b) émet ou autorise à émettre quelque avis, annonce ou autre publication officielle de la compagnie; ou
- (c) signe ou autorise à signer, au nom de la compagnie, quelque lettre de change, billet à ordre, endossement, chèque, mandat d'argent ou commande de marchandises; ou
- (d) émet ou autorise à émettre quelque état de compte, facture ou quittance de la compagnie;

sans que le nom de la compagnie y soit mentionné en caractères lisibles, est passible d'une amende de deux cents dollars, et est, en outre, responsable personnellement envers le porteur de la lettre de change, du billet à ordre, du chèque, du mandat d'argent ou de la commande de marchandises, pour le montant y déclaré, à moins que l'effet ne soit dûment acquitté par la compagnie.”

11. Page 20, ligne 12. Après “partage”, insérer “conjointement et solidairement”.

12. Page 23, ligne 14. Remplacer les mots “dans les vingt-quatre heures” par les mots “au cours d'une semaine à compter”.

13. Page 23, ligne 25. Remplacer les mots “des actions” par les mots “de l'action”.

14. Page 24, ligne 36. Retrancher les mots “par règlement ou”.

15. Page 27, lignes 2 et 3. Remplacer les mots “même si le nombre autorisé de ces actions est réduit” par les mots “de manière que le nombre de ces actions soit réduit”.

16. Page 27, lignes 39 et 40. Remplacer les mots “des pouvoirs qui précèdent” par les mots “du pouvoir qui précède”.

17. Page 31, ligne 43. Après le mot “chef”, insérer “ou directement affectées”.

18. Page 32, ligne 36. Après le mot “capital”, insérer les mots “versé de la compagnie”.

19. Page 33, ligne 17. Après le mot “actions”, insérer les mots “et l'excédent résultant de ce rachat ou de cet achat pour annulation est désigné comme excédent de capital, lequel ne doit pas être réduit ni réparti par la compagnie, sauf de la manière prévue aux articles quarante-neuf à cinquante-huit, les deux compris, de la présente loi”.

20. Page 37, ligne 10. Remplacer les mots “l'enregistrement est exigé” par les mots “la remise des détails au secrétaire d'Etat est exigée”.

21. Page 38, ligne 5. Retrancher les mots, “sciemment et délibérément”.